



ADAINVILLE

INFOS

Bulletin d'Information Communal

N° 73 JUIN 2013

Le premier point de « cet édito » est maussade comme le temps.

Je suppose qu'avec l'évolution rapide des techniques, de la communication, de l'informatique..., l'être humain ne supporte plus ce qu'il ne peut maîtriser, en l'occurrence, la météo et son voisin.

Je reçois, bon nombre d'habitants, très énervés du non respect par leurs voisins, de la réglementation sur le bruit et de l'utilisation d'engins à moteur en dehors des heures autorisées.

Je sais que les intempéries de ces derniers mois ne permettent pas de s'adonner aux travaux de jardinage en toute quiétude et qu'il faut sans cesse passer entre les gouttes.

Mais de grâce, ne venez pas déverser votre colère, votre indignation en Mairie ou en gendarmerie.

Votre voisin, malgré son comportement indiscipliné, est une personne qui peut vous écouter, si vous lui parlez calmement et si vous lui expliquez qu'il vous dérange en utilisant ses outils à moteurs bruyants, à certaines heures de la journée ou le dimanche.

Une bonne conversation serait plus efficace qu'une lettre reçue du Maire rappelant les règles. Je compte sur votre tolérance.

Le second point apporte un peu de soleil.

Les enfants de la classe de CE2 de notre école sont allés, courant mai, effectuer un séjour à Londres.

Le voyage en Eurostar, le séjour dans cette ville, les visites... les ont émerveillés. Ils sont revenus avec des souvenirs plein la tête qu'ils ont partagés avec leurs camarades des autres classes.

Merci à tous ceux qui nous aident financièrement, par leurs dons à la caisse des écoles, pour la réalisation des sorties scolaires, aux enseignants qui s'investissent pour nos enfants et aux parents et amis de l'école qui les accompagnent dans ces projets.

D'autre part, nous vous attendons nombreux au repas qui sera servi le dimanche 14 juillet à partir de 12 h 30 sur le terrain de jeux.

Et je suis optimiste, sous le soleil !

Bon été à vous tous.

Très cordialement,

Votre Maire, Marie-Hélène QUINAULT



FESTIVITES du 14 juillet 2013

Samedi 13 juillet à Bourdonné

22 h 00

- Distribution des lampions pour la retraite aux flambeaux
- Départ de la retraite aux flambeaux dans Le parc de la Mairie
- Feu d'artifice, tiré à la tombée de la nuit au château

- Bal populaire

Dimanche 14 juillet à Adainville

12 h 30

- Rendez-vous autour d'un apéritif suivi d'un repas servi au terrain de jeux centre village, (**gratuit pour les Adainvillois**)



FINANCES

Le budget primitif 2013 a été voté en équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement lors de la séance du 5 avril 2013.

Cette année, encore, le Conseil Municipal n'a pas augmenté le taux des taxes d'habitation et des taxes foncières. Les taux sont les suivants :

- taxe d'habitation : 7,70 %
- taxe sur foncier bâti : 11,11 %
- taxe sur foncier non bâti : 43,67 %

En investissement, il est prévu de réaliser :

- la restauration de l'église et du clocher (drainage extérieur, couverture, protection des glacis...)
- des travaux sur certaines voies communales : reprise et réfection des réseaux d'eaux pluviales

La réfection d'une partie de la route de la Boissière sera réalisée et financée par la communauté de communes.



Adainville : un peu d'histoire

Adtana-Villa est le nom d'un domaine de l'époque gallo-romaine qui est habité par des peuplades Carnuts, une tribu gauloise.

Le 23 septembre 768, Pépin le Bref alors retiré en l'abbaye de Saint-Denis fait donation à cette abbaye du territoire de l'Yveline dont une partie d'Adainville.

Donation confirmée par son fils Charlemagne en 774 et le village prend le nom d'Adainville.

Au début du XIIe siècle, Hugues d'Anneau et Amaury de Montfort y étaient seigneurs en partie.

De nombreuses familles seigneuriales se partagent le pouvoir au fil des siècles, dont les Montpingon au XIIIe, les Morant de la Jaulnière, Etienne le Faulcirie, Philippe de Hallot et Jean le Pelletier au XVIe siècle,

Les Alanville et les Maillard, sieurs de Breuil au début du XVIIe siècle puis les Malo vers 1680.

En 1758, la seigneurie est la propriété de Monsieur Du Tartre de Bourdonnay ; Adainville semble être une seigneurie paisible.

À suivre...

Rappel

Extrait

OBJET : Arrêté relatif à la lutte contre le bruit

Article 1er : l'arrêté municipal du 14 juin 2005 est rapporté

Article 2 : Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant par son intensité, sa durée ou sa répétition et causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

L'utilisation d'outils ou d'appareils à moteur thermique, à explosion ou électrique est réglementée comme suit :

Est autorisée : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 ainsi que les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h

Est interdite : les dimanches et jours fériés

Article 3 : Par dérogation à l'interdiction énoncée ci-dessus ou lorsque le fonctionnement du Service Public ou l'usage d'une profession l'exige impérativement, l'utilisation desdits engins pourra être autorisée après avis préalable favorable du Maire.

Article 4 : Les aboiements intempestifs des chiens pourront être sanctionnés, conformément à l'article R.48-2 du Code de la Santé Publique

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et les contrevenants poursuivis par la loi.

Communiqués

CNAV « Retraite et Action sociale »

Toutes les agences d'Île de France reçoivent, désormais, le public prioritairement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h pour toute demande de retraite personnelle ou de réversion.

Et pour toute autre demande, l'après-midi uniquement, sur rendez vous.

Des services sécurisés sont mis à votre disposition sur le site internet www.lassuranceretraite.fr, pour commander une attestation de paiement, communiquer son changement d'adresse, consulter en ligne son relevé de carrière, estimer et prendre sa retraite, poser une question, etc.

Et un numéro unique 39 60 pour prendre rendez-vous, demander un relevé de carrière, un duplicata de déclaration fiscale, obtenir une information sur la retraite ou sur notre action sociale, etc.

Communiqués suite

Info SIEED



La collecte des déchets végétaux s'effectue de porte en porte, **chaque lundi**,
Ils doivent être présentés uniquement dans des **sacs papiers** biodégradables,
ou en **fagots** liés par une ficelle végétale biodégradable :

- Poids : ils doivent pouvoir être portés par une personne seule
- Longueur : 1m50 maximum
- Diamètre des branches : 5 cm maximum

Les déchets verts déposés en vrac, en tas ou dans tout autre récipient (conteneur poubelle) que les sacs papiers ne sont pas collectés.

Les bons gestes :

- sortir les sacs la veille au soir (dimanche soir). Ne pas les laisser sortis toute la semaine.
- n'ajouter aucun élément en plastique (lien, bâche...)
- assurer une bonne visibilité des sacs
- faire des fagots facilement manipulables (poids / taille)
- ne mettre ni terre, ni sable dans le sac (cela gêne le compostage)
- respecter la limite de remplissage et refermer le sac. Les sacs mouillés ou trop pleins se déchirent facilement et compliquent la collecte.



Opération Tranquillité – Vacances

Gendarmerie Nationale
41 avenue Gérard Annel
78550 MAULETTE

Nous vous rappelons que, dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances » vous avez la possibilité de signaler à votre brigade de gendarmerie toutes vos absences prolongées. Cela permet aux patrouilles d'axer leurs efforts sur les domiciles inoccupés et aussi de pouvoir vous prévenir plus rapidement en cas de problème. (Un formulaire de demande individuelle, « opération tranquillité vacances », est disponible en Mairie)

Cette opération est PERMANENTE, vous pouvez solliciter la brigade tout au long de l'année.

Redoublez de prudence et de sécurité

Quelques principes simples : verrouillage des portes, des fenêtres et des volets, aviser ses voisins des absences, faire ouvrir par une personne de confiance ses volets et retirer le courrier. Ceci aura pour effet d'indiquer qu'une surveillance de la résidence est effective pendant la période d'absence.

Enfin, soyez vigilants et signalez à la gendarmerie toute présence suspecte (véhicules...) en communiquant si possible le numéro d'immatriculation, personnes inconnues du quartier, etc... **FAITES LE « 17 » ou 01 30 46 93 20**

bta.houdan-maulette@gendarmerie.interieur.gouv.fr



L'Office de Tourisme du Pays Houdanais organise son 10ème Rallye

Promenade Touristique du Pays Houdanais le Dimanche 30 Juin 2013.

Enquête policière – « Qui a tué Marc LAPOULE ??? »

Comme en 2012, le rallye sera composé d'une courte étape automobile le matin et d'un parcours pédestre l'après-midi (accessible à tous). Cette année, nous vous proposons de mener l'enquête afin de retrouver l'assassin d'un éleveur de volailles de la région.

IMPORTANT : Nous avons pris soin de rendre accessible aux petits et grands ce loisir et de le faire tester par un public éclectique pour vous faire passer un moment convivial et ludique !

Composez votre équipage (2 personnes minimum) et inscrivez-vous impérativement avant le samedi 29 juin à 12h.
Vous inscrire en ligne (voir ci-dessous)

RAPPEL : Durée prévue de 8h à 18h. RDV à l'office de tourisme à Houdan à partir de 8h (9h maximum).

Tarifs : 16 € /adulte, 12 € /enfant, gratuit pour les moins de 10 ans

Office de Tourisme du Pays Houdanais / *Pays Houdanais Tourist Office*

4, Place de la Tour - 78550 HOUDAN

Tél.: +33 (0)1 30 59 53 86

Courriel / *E.mail* : otph@cc-payshoudanais.fr

Site / *Website* : www.cc-payshoudanais.fr

MAIRIE

Horaires d'ouverture d'été du 12 juillet au 19 août 2013

Mardi 14 h à 19 h

Jeudi 14 h à 18 h

mairiedadainville@wanadoo.fr
Tél : 01.34.87.03.24

COMMISSIONS D'URBANISME 2013

à 11 heures, les samedis
6 & 20 juillet / 7 & 21 septembre

22 juin (annulé)

RENTREE SCOLAIRE 2012/2013

Regroupement pédagogique

« Adainville Bourdonné Condé »

Primaires & Maternelle - mardi 3 septembre 2013

Secondaire Collège François Mauriac Houdan

Consultation téléphonique dès le 4 juillet 2013

Tél 01 30 46 17 10

Site du collège : clg-mauriac-houdan.ac-versailles.fr

SIVOM ABC

Cartes de transport scolaire Étude dirigée - Garderie

Les dossiers d'inscription vous parviendront
avant le 30 juin 2013.

Cartes de transport scolaire

Les dossiers sont établis en Mairie d'Adainville

Permanences au Sivom de Houdan

(9 rue du Château à Houdan)

Pour toute informations Tél : 01.30.59.77.43

KERMESSE

Rendez-vous sur le terrain de sports (à partir de 14 h)

Dimanche 23 juin 2013

Différents jeux et de nombreux lots à gagner

Concours de pétanque (inscription 13 h)



MECHOUI

Dimanche 8 septembre 2013

Réservation auprès du

Comité des Fêtes jusqu'au 2 septembre 2013

S'adresser à :

Madame Nicole BOURGETEAU 01 34 87 07 46

Houdan **FÊTE DE LA SAINT CHRISTOPHE**

Samedi 29 juin 2013

Marché nocturne, Course cycliste, concert gratuit

dimanche 30 juin 2013

Corso fleuri avec la fanfare et les majorettes de Houdan.

BROCANTE

Dimanche 20 octobre 2013

Entreprises Adainvilloises à votre service :

MOREL BATIMENT

Étude et coordination de travaux, Coordonnateur sécurité – Santé
Expert en états parasitaires - Assistance technique

Port : 06 08 46 35 55 morelbatiment@hotmail.fr



LES LYS DE KATE Fleuriste

Tél : 06 19 44 16 42

Bouquets ronds, centres de table,
cadeaux, Livraison sur demande



POSE & DEPANNAGE

Tél : 06 81 84 85 76

Alarme, serrurerie, blindage, store,
automatisme, portail, fenêtre...



LE MESLE INFORMATIQUE

Assistance informatique à domicile

Tél : 06 49 09 72 45

Assemblage, conseil, dépannage, formation

Le.mesle.informatique@gmail.com

EDDY COIFFURE

Homme & Dame

du mardi au samedi

Tél : 01.34.87.13.75



PLOMBIER CHAUFFAGISTE

Jean-Denis LEROUX

Tél : 06.32.62.93.47

Fax : 01.34. 87.75.36

PARCS ET JARDINS

Jérôme PLAY

Tél : 06.82.45.55.20

Entretien, tonte, taille de haies...



TAXI ADAINVILLE

Place de l'Église
Tél : 06.85.46.53.97

Dans votre région

une course, un RdV, un avion, un colis..

GÎTE ET CHAMBRES D'HÔTES

Fabrice Sounillac

Tél : 01 34 87 12 70

Port : 06 59 37 13 54

Gite-lajauniere@hotmail.com

ENTREPRISE DE TERRASSEMENT ET AMÉNAGEMENT ESPACES VERTS

Loïc FOULON Tél : 01 34 87 14 89

Terrassement, drainage, raccordement
de tout à l'égout, assainissement,
plantations, clôtures...

Bulletin d'information Municipal
rédigé et imprimé en Mairie d'Adainville
ne pas jeter sur la voie publique